

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, le Conseil municipal de la commune de SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane ZAMBON.

Présents :

Mmes ZAMBON, CAILLAUD, LANGLOIS, SICET, FERRY, CHATELIER, VIDEAU.

M. NAULEVADE, BACHELIER, GIREME, FAVREAU, BOUTY, BOUTINANE, DARRIBERE.

Absents excusés : Mme SANCHEZ qui a donné procuration à M. BOUTINANE, M. AZZOPARDI qui a donné procuration à Mme LANGLOIS, Mme MANOURY qui a donné procuration à Mme CAILLAUD, M. LATOUCHE qui a donné procuration à M. NAULEVADE Mme MARINI qui a donné procuration à Mme VIDEAU.

Secrétaire de séance : Mme LANGLOIS Carine

I ÉLECTIONS SÉNATORIALES / ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le décret 1010-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléants pour la Commune de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND,

Vu les articles L.283 à 293 du code électoral ;

Vu les articles R.137 et suivants du code électoral,

Considérant que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire.

Il comprend en outre :

- Les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- Les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé comme suit :

Madame Josiane ZAMBON, Maire,

M. BACHELIER Jacky, conseiller municipal

M. GIREME Stéphane, conseiller municipal

M. DARRIBERE Antonny, conseiller municipal

Mme VIDEAU Elodie, conseiller municipal

La Liste des candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin :

Est candidat :

Liste présentée par Josiane ZAMBON :

- Mme Josiane ZAMBON, délégué
- M. Bruno NAULEVADE, délégué
- Mme Nathalie CAILLAUD, délégué
- M. Jacky BACHELIER, délégué
- Mme Carine LANGLOIS, délégué
- M. Antonny DARRIBERE, suppléant
- Mme Delphine SICET, suppléant
- M. Stéphane GIREME, suppléant

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il a été procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral ;

Dépouillement :

Effectif légal du Conseil Municipal : 19

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 14

Nombre de votants : (enveloppes ou bulletins trouvés dans l'urne) : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Nombre de bulletins blancs :

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrage recueillis par la liste : 0

Est élue à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

La liste présentée par Madame Josiane ZAMBON

Sont élus délégués :

- Mme Josiane ZAMBON, délégué
- M. Bruno NAULEVADE, délégué
- Mme Nathalie CAILLAUD, délégué
- M. Jacky BACHELIER, délégué
- Mme Carine LANGLOIS, délégué

Sont élus délégués suppléants :

- M. Antony DARRIBERE, suppléant
- Mme Delphine SICET, suppléant
- M. Stéphane GIREME, suppléant

II PARTICIPATION DES FAMILLES À L'ÉCOLE MULTISPORT ANNÉE 2020/2021

Mme Nathalie CAILLAUD présente le dossier.

Dans le cadre de l'organisation de l'École Multisports pour l'année 2020 / 2021, il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation des familles ainsi qu'il suit :

- 51 € par enfant pour l'année scolaire

Adopté à l'unanimité

III ADHÉSION A L'ASSOCIATION LES SCÈNES APPARTAGEES POUR L'ANNÉE 2020

Mme SICET présente le dossier.

L'Association *Les Scènes Appartagées* développe le dispositif **Lire et Dire le Théâtre en Famille(s)**. Elle rassemble des artistes (auteurs et comédiens) des structures et des familles, et bénéficie du soutien du Ministère de la Culture.

Cette adhésion permettra à des enfants du centre de loisirs et à 2 familles de Saint-Louis-de-Montferrand de participer au programme prévu sur Saint-Louis pour les mois de juillet et août 2020.

La municipalité offrira un ouvrage des auteurs qui interviendront lors des restitutions qui auront lieu à l'ALSH.

L'adhésion annuelle est fixée à 30 €.

Adopté à l'unanimité

IV INFORMATIONS DIVERSES

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales stipule que le Maire est président de droit des commissions municipales et que chaque commission désigne un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Par conséquent, les vices- présidents des commissions municipales ont été désignés :

M. Bruno NAULEVADE pour les commissions personnel – travaux en régie et culture – tourisme- loisirs – patrimoine – festy

Mme Carine LANGLOIS pour la commission démocratie participative – information – communication – numérique – juridique – com interne

Mme Emilie MARINI pour la commission action sociale

Monsieur Antony DARRIBERE pour la commission fêtes et cérémonies – associations – sports

Monsieur Jacky BACHELIER pour la commission Urbanisme – voirie – travaux – marchés – accessibilité – habitat

Monsieur Jean-Yves AZZOPARDI pour la commission développement économique – emploi – transports – mobilité

Madame Nathalie CAILLAUD pour les commissions environnement- développement durable et éducation – enfance – jeunesse.

- **Point sur l'aménagement qualitatif du bourg.**

- **Réouverture partielle des aires de jeu le week-end (durant les travaux).**

- **Point sur l'assemblée générale de Festy St-Louis-le bureau est renouvelé.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h03.